

Le PNR de Gâtine poitevine obtient le feu vert régional

Publié le 21/12/2018 à 04:55 | Mis à jour le 21/12/2018 à 04:55



Didier Gaillard (à gauche) et Nicolas Gamache (deuxième à droite) avec l'étude d'opportunité du PNR de Gâtine poitevine.

© (Photo archives NR)

La Région a approuvé, mardi, l'étude d'opportunité et le lancement de la création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine. Une avancée significative.

En Nouvelle-Aquitaine, l'union peut faire la force. Pour preuve, le conseil régional a validé, mardi, à Bordeaux, dans une délibération commune, les études d'opportunité des parcs naturels régionaux de Gâtine poitevine et de Montagne basque. Deux territoires qui ont pour point commun « *la filière d'élevage et la richesse de leur patrimoine naturel* », souligne Nicolas Gamache.

Six mois d'attente

Le conseiller régional EELV, référent de la Gâtine, s'est réjoui de cette décision, marquant « *l'aboutissement de deux ans de travail* ». Même satisfaction pour Didier Gaillard, président du Pays de Gâtine, qui porte le projet. « *C'est une très bonne nouvelle. Notre dossier avait été bien travaillé et nous avons tout fait pour qu'il aille vite* », a-t-il réagi, mercredi, en marge du conseil communautaire de Parthenay-Gâtine.

Sur ce territoire, un diagnostic interne a été mené avec les acteurs institutionnels, associatifs et économiques. Celui-ci a permis de définir le périmètre du PNR, qui comprendrait 82 communes réparties sur trois intercommunalités (Airvaudais-Val du Thouet, Parthenay-Gâtine et Val de Gâtine) et représentant près de 66.000 habitants.

Le dossier d'opportunité n'a fait que confirmer l'intérêt de créer un deuxième parc en Deux-Sèvres après le Marais poitevin. « *C'est un bon outil pour la préservation du cadre de vie, l'attractivité du territoire et le bien-vivre au pays*, argumente Nicolas Gamache. *Il permet aussi de répondre à certaines faiblesses du territoire comme l'aspect démographique de certaines filières économiques.* » Illusion faite notamment à l'agriculture.

Après ce feu vert, le dossier va désormais remonter sur la table du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), qui effectuera une visite de terrain au printemps avant de se positionner, tout comme le préfet de Région, d'ici la fin du premier semestre 2019. En cas de validation, le Pays de Gâtine pourra se lancer dans l'écriture de la charte de son parc.